



TARIFICATION DES HONORAIRES

Au 1^{er} avril 2022

Les honoraires affichés sont ceux pratiqués* sauf convention contraire entre les parties. (Code du Commerce – Article L 410-2)

* dans le cas de délégation, les honoraires pratiqués seront ceux du délégataire. TVA à 20% susceptible d'être modifiée par la réglementation fiscale.

	<u>HONORAIRES TTC DE TRANSACTIONS</u>		
	Prix net vendeur	% Maximum applicable	Honoraires Minimum TTC
LOCAUX D’HABITATION ET TERRAINS à BÂTIR	Jusqu’à 70 000 €	10 % du net vendeur	6 000 €
	De 70 001 € à 140 000 €	7 % du net vendeur	7 000 €
	De 140.001 € à 230 000 €	6 % du net vendeur	8 000 €
	230 001 € et +	5 % du net vendeur	11 000 €
IMMEUBLES commerciaux et/ou Professionnels	10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 5 000 €		
Pour les terrains non constructibles (verger/jardin/friches)	10 % du prix net vendeur avec un minimum de 800 € TTC.		
Avis de valeur (remboursé dès signature d’un mandat exclusif auprès de notre cabinet) : 50 € TTC			

HONORAIRES DE LOCATION (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 article 5)			
	Bailleur	Locataire	
Visites*	2 € TTC/m ² loué*		Limités à un mois de loyer hors charges.
Constitution dossier*	2.5 € TTC /m ² loué*	2.5 € TTC /m ² loué*	
Rédaction du bail*	2.5 € TTC /m ² loué*	2.5 € TTC /m ² loué*	
Réalisation état des lieux	3 € TTC /m ² loué	3 € TTC /m ² loué	
TOTAL	10 € TTC/m² loué	8 € TTC/m² loué	

Pour tous les biens dont la gestion est assurée par nos soins dans un rayon de 5 km autour de l'agence :

	Bailleur	Locataire
Visites	1 € TTC	1 € TTC
Constitution dossier		
Rédaction du bail		
Réalisation état des lieux	3 € TTC/m ² loué	3 € TTC/m ² loué

HONORAIRES DE GESTION

Gestion quotidienne de la relation avec les locataires	7.2 % Tarif TTC sur la base des encaissements
Suive des obligations du locataire (assurance, entretien...)	
Etat des lieux de sortie et décompte du dépôt de garantie	
Déclaration aux impôts de l'adresse du locataire sortant	
Prise en charge CAF et déclaration des locataires	
Envoi des relevés de gérance par mail	
Gestion des préavis (pré-état des lieux, délais, préconisations...)	
Appels des loyers, quittancement, encaissements	
Révision des loyers, régularisation des charges	
Règlement aux tiers (artisans, syndic,)	
Suivi des travaux (rénovation /visite chantier)	250 €
Aide à la déclaration fiscale	50 €
Rédaction d'un avenant au bail	200 €
Recouvrement loyers impayés : Dossier huissier+ avocat + suivi (hors GLI)	250 €
Gestion des sinistres d'assurances	250 €
Représentation aux AG	90 €
Signification de congé locataire + mise en vente + fin contrat gestion	150 €
Recherche sur archive de + de 3ans ou recherche opération bancaire	10 € par élément recherché
Frais de clôture de dossier de gestion avant échéance	200 € par lots + frais de gestion restant à courir
Vente du logement au locataire	Voir honoraires transactions
Avis de valeur à la vente	50 € par lot
Assurance Loyers impayés	3 % des encaissements

Etablissement d'un état des lieux en dehors des horaires du cabinet A la charge du demandeur exclusivement	20 € par heure commencée	
Frais de chèques impayés	30 €	
Frais de relance locataire et/ou cautionnaire pour loyers impayés (A la charge unique du locataire)	Simple	5 €
	LRAR	15 €
	Mise en demeure	20 €
	Huissier	120 €